

CONSEIL MUNICIPAL DE FLEURVILLE

Séance du 12 Avril 2021 - 20 heures

Présents : Mmes CLÉMENT, DAGOREAU, VAUCHER, VIARDOT, BOURACHOT, Mrs GUILLEMIN, REVILLON, PERSICO, BENON, RAVAT et RAY.

Excusés : Mmes PARENT, CHABRIDON, Mrs LEBEAU et PANNETIER

Mme DAGOREAU est désignée secrétaire de séance

Après lecture, le compte rendu de la séance du 03 Mars 2021 est approuvé à l'unanimité.

Mme le Maire demande à ce que soit rajoutée à l'ordre du jour une délibération concernant l'assurance fonctionnelle des élus. Le conseil municipal accepte que soit rajouté ce point.

Vote du budget primitif 2021

Mme le Maire présente le budget primitif qui présente un équilibre en fonctionnement de 539 720,96 € et en investissement de 247 465,54 €. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents accepte le budget primitif 2021 tel que présenté.

Vote des taxes 2021

Le Maire explique que le produit attendu pour 2021 des taxes fiscales pour Fleurville est de 174 788 euros. Ce produit est constitué des seules TFB et TFNB. En effet, aujourd'hui la TH a été supprimée pour une partie de la population et est appelée à disparaître pour l'autre. Cette TH est aujourd'hui compensée par l'état à hauteur de montant de celle de 2017, sans augmentation possible pour l'avenir. Parallèlement à ces impositions qui financent une part du budget de fonctionnement et d'investissement de la commune, les dotations et participations de l'état diminuent régulièrement (+ de 13 % depuis 2017).

Aussi, dans ces conditions et malgré la hausse de 5 points votée par la Communauté de communes Mâconnais Tournugeois, le maire propose pour maintenir les ressources suffisantes de la commune d'augmenter de 1% (et non de 1 point) les taxes sur le foncier bâti et sur le foncier non bâti. Cette hausse représenterait un produit supplémentaire de 1762 euros.

Enfin, le Maire explique qu'en augmentant mais régulièrement ces taux, la commune conforte son effort fiscal, élément notamment pris en compte pour le calcul des participations de l'état.

Au vu de ces explications, le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité de membres présents, valide cette augmentation de 1% des taux de FB et de FNB.

Assurance fonctionnelle des élus

Cette assurance a pour but des protéger les élus, à la fois des dommages qu'ils pourraient causer à autrui mais aussi les dommages que l'on pourrait leur faire subir. Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents, autorise le maire à souscrire cette assurance et à inscrire cette dépense au budget, sachant que celle-ci nous est remboursée par l'état.

Modification des statuts de la Communauté de Communes Mâconnais Tournugeois – compétence SDIS (incendie)

La Communauté de Communes propose de reprendre la compétence SDIS car elle gagnerait en potentiel fiscal donc en dotations de l'état. Le fait que la commune se libère de cette compétence n'a par contre aucune incidence sur le montant des dotations communales. Néanmoins, la dépense de 14000 euros annuelle versée au SDIS ne sera plus versée et la communauté de communes nous baissera sa compensation du même montant si bien que cette opération sera blanche pour les finances communales. Au vu de ces explications, le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents, accepte la modification des statuts de la Communauté de Communes Mâconnais Tournugeois en ce sens.

Subventions aux associations

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres, décide d'attribuer les subventions aux associations suivantes : ADMR 300 €, Gymnastique volontaire Fleurville 100 €, Cantine scolaire de Viré 150 €, Amicale des donateurs de Sang du Haut Mâconnais 50 €, les Restaurants du cœur 100 €, Clique cantonale 30 €, Croix rouge 50 €, Ami du DOREMI (stretching Fleurville) 100 €, Les papillons blancs 50 €, DDEN 30 €, Main dans la Main avec Maxime 100 € soit un total de 1 060 €.

Fonds de solidarité Logement du département de Saône-et-Loire

En l'absence d'informations suffisantes, la question est ajournée.

Comptes rendus de réunions

- Mme le Maire a participé à une réunion organisée par le Conseil Départemental au sujet de la désertification médicale, sujet de plus en plus préoccupant. La situation de Viré est un exemple : aujourd'hui, il n'y a plus qu'un seul médecin à temps partiel Cela pénalise la population mais aussi l'EPHAD de Viré. Des solutions sont dès lors étudiées pour attirer des médecins en milieu rural.

- Syndicat des eaux du haut-mâconnais

Mme le Maire fait une synthèse des conclusions du comité de pilotage en charge du suivi des programmes d'actions mis en place en 2014 pour la protection des puits de captage de Farges-les-Mâcon et Montbellet. Le rapport sur la qualité de l'eau est stable, même si toutes les actions n'ont pu être menées à terme. La chambre d'agriculture va subventionner de nouvelles actions.

-Pont de Fleurville : Une audioconférence est organisée avec la Préfecture de Saône-et-Loire le 20 Avril prochain

-M. REVILLON a participé à l'assemblée générale de l'Agence Technique Départementale, en charge de projets confiés par les communes : il y a 382 adhérents, 196 dossiers en cours dont 14 pour le territoire de notre communauté de communes

-SIVOM : MM. REVILLON et RAVAT ont assisté à la réunion du SIVOM : le budget primitif 2021 a été adopté. Des travaux de peinture notamment sont prévus pour le gymnase de Lugny

Questions diverses

- Mme le Maire présente un nouveau dispositif de relance économique et d'emploi des jeunes proposé par le Conseil Départemental de Saône et Loire :si la commune emploie pendant 1 mois cet été un jeune de 18 à 30 ans, elle peut bénéficier d'une subvention de 2 500 € pour un investissement de 3 125 € (dossier à déposer avant le 30.06.2021). Le conseil estime cette opération intéressante. L'emploi d'un jeune pourrait constituer une aide pour cet été. Les candidatures peuvent être déposées en mairie.

- Installation de la fibre à compter du 22 Avril sachant que pour l'instant ORANGE a le monopole des raccordements et abonnements. D'autres opérateurs pourront éventuellement se manifester dans les mois qui viennent

- Suite aux dernières informations de l'état, les élections départementales et régionales auront lieu les 20 et 27 juin prochain.

La prochain conseil municipal aura lieu le 18 Mai 2021 à 20h.

Le Maire
Patricia CLÉMENT

